

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27/01/2014

Dossier complet le

10/02/2014

N° d'enregistrement

F-091-14-C-0006

1. Intitulé du projet

Amélioration de la sécurité du public à la traversée des voies et de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite de la gare de Bram

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 7 ; "Ouvrage d'Art" a - pont d'une longueur inférieure à 100 mètres	La longueur de la passerelle piétonne est d'environ 17 mètres pour une largeur de 2 mètres et une hauteur de 7 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à supprimer la traversée piétonne des voies ferrées (passage planchéié) et à mettre en place un passage supérieur pour les piétons permettant de traverser les voies 2 et 4 en toute sécurité.

L'ouvrage projeté est une passerelle piétonne composée d'un tablier métallique, de deux escaliers d'accès et d'ascenseurs permettant son utilisation par des personnes à mobilité réduite en remplacement du passage planchéié.

Le projet comprend également la mise en accessibilité des quais (quai central et quai 1 côté bâtiment voyageur) aux personnes handicapées et à mobilité réduite (sur un linéaire de 225m).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est de rendre la gare de Bram accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de sécuriser la traversée piétonne des voies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les différentes phases de réalisation sont les suivantes échelonnées sur 8 mois :

- 1) Installation de chantier
- 2) Réalisation des appuis du quai 2 avec abaissement des caténaires (5 semaines)
- 3) Réalisation des appuis du quai 1 avec reprise partielle des bordures + revêtement du quai 1 (4 semaines)
- 4) Pose poteaux cages ascenseur, passerelle, escaliers. Eclairage + revêtement quai 2 (9 semaines)
- 5) Suppression du passage planchéié + reprise bordures + revêtement quais (3 semaines)
- 6) Mise en place de la clôture, des portillons et/ou portails (2 semaines)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voyageurs emprunteront la nouvelle passerelle piétonne pour traverser les voies. Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pourront accéder à l'ensemble de la gare notamment grâce à la mise en place d'ascenseurs pour accéder à la passerelle piétonne.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est ou sera soumis :

- à un dossier Loi sur l'Eau de déclaration des piézomètres dans le cadre des études de reconnaissance des sols,
- à une incidence simplifiée du projet sur les zones Natura 2000,
- éventuellement un dossier Loi sur l'Eau (déclaration ou autorisation à déterminer).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est réalisé dans le cadre de la procédure d'examen "au cas par cas" conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Passerelle piétonne :	
- Longueur	17 mètres
- Largeur	2 mètres
- Hauteur	7 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. <u>43</u> ° <u>14</u> ' <u>38</u> " <u>55</u>	Lat. <u>2</u> ° <u>07</u> ' <u>08</u> " <u>90</u>
Gare de Bram 11 avenue de la gare 11150 Bram	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe au niveau des emprises ferroviaires de la gare de Bram. La future passerelle sera implantée au niveau des quais de la gare au dessus des voies ferrées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de Bram a été approuvé lors du Conseil Municipal le 26 avril 2005. Ce document a été ensuite modifié le 20 décembre 2006. La zone concernée du PLU est la zone UE correspondant aux zones accueillant des activités artisanales et industrielles autour du village. Le règlement n'interdit pas l'installation de cette passerelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le décret du 24 mars 2006 définit la composition du futur plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ce PPBE est actuellement en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bram est située dans le périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) du Fresquel. Le PPRi a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°2010-11-3952 relatif au bassin versant du Fresquel et datant du 30 novembre 2010.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR9101446, le SIC de la Vallée du Lampy, situé à 4,2 km ; - FR9101452, le SIC du Massif de la Malepère, situé à 7 km ; - FR9112010, la ZPS du Piège et collines du Lauragais, situé à 7 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gare de Bram se situe dans le périmètre de deux monuments historiques : l'Église de Bram (dont le clocher et l'abside sont classés) et l'inscription commémorative du passage de Louis XIII.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori non, ce constat est sous réserve des résultats de la campagne de reconnaissance du sol à venir (sondages piézométriques). Si le niveau de la nappe repéré nécessite de mettre en œuvre des dispositifs particuliers lors de la construction des fondations de l'ouvrage (rabattement de nappe par exemple), l'instruction d'une procédure loi sur l'eau sera nécessaire (régime à déterminer avec la Police de l'eau de la DDTM11).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la réalisation de la passerelle et des ascenseurs. Ces matériaux ne seront pas issus de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux, très localisés, se dérouleront uniquement dans la gare de Bram sur un secteur très artificialisé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque inondation. la Gare se trouve dans le lit majeur exceptionnel du Fresquel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera ponctuellement générateur de nuisances sonores. Le chantier respectera les normes en vigueur et les directives du code de la santé publique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La passerelle se situe au dessus de la voie ferrée Bordeaux à Sète (n°640).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera ponctuellement générateur de vibrations (mise en œuvre des fondations de l'ouvrage notamment).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces vibrations seront localisées aux abords des ouvrages réalisés. Les trains de la ligne Bordeaux - Sète génèrent des vibrations lors de leur passage.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu la dépose de 6 anciens candélabres qui seront remplacés par 15 candélabres double crosse avec éclairage LED. L'éclairage du cheminement depuis la cour de la gare est réalisé par 3 candélabres simple crosse avec éclairage LED.</p> <p>L'éclairage de la passerelle sera réalisé à l'aide de luminaires anti vandalisme Fluo.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier seront source d'émission de gaz à effet de serre. De plus, l'apport de matériaux de construction entraînera ponctuellement une augmentation de trafic. Une émission de poussières lors de la phase chantier est possible mais localisée au</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera générateur de déchets qui seront envoyés dans les filières adaptées à leur traitement.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme indiqué précédemment, la gare et la future passerelle sont dans deux périmètres de protection de Monument Historiques.</p> <p>L'ABF sera consulté en amont.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Montpellier

le,

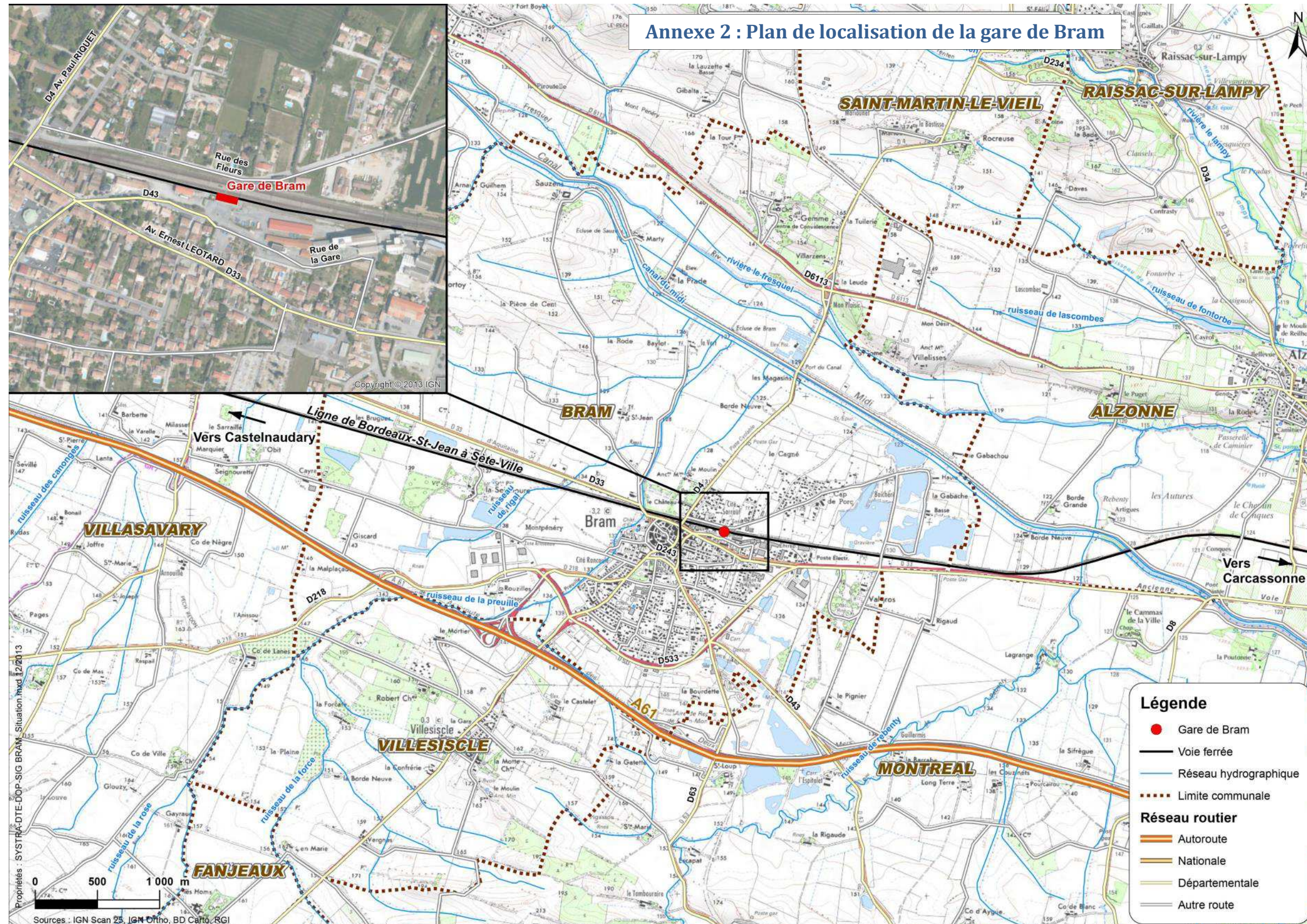
05/02/2014

Signature

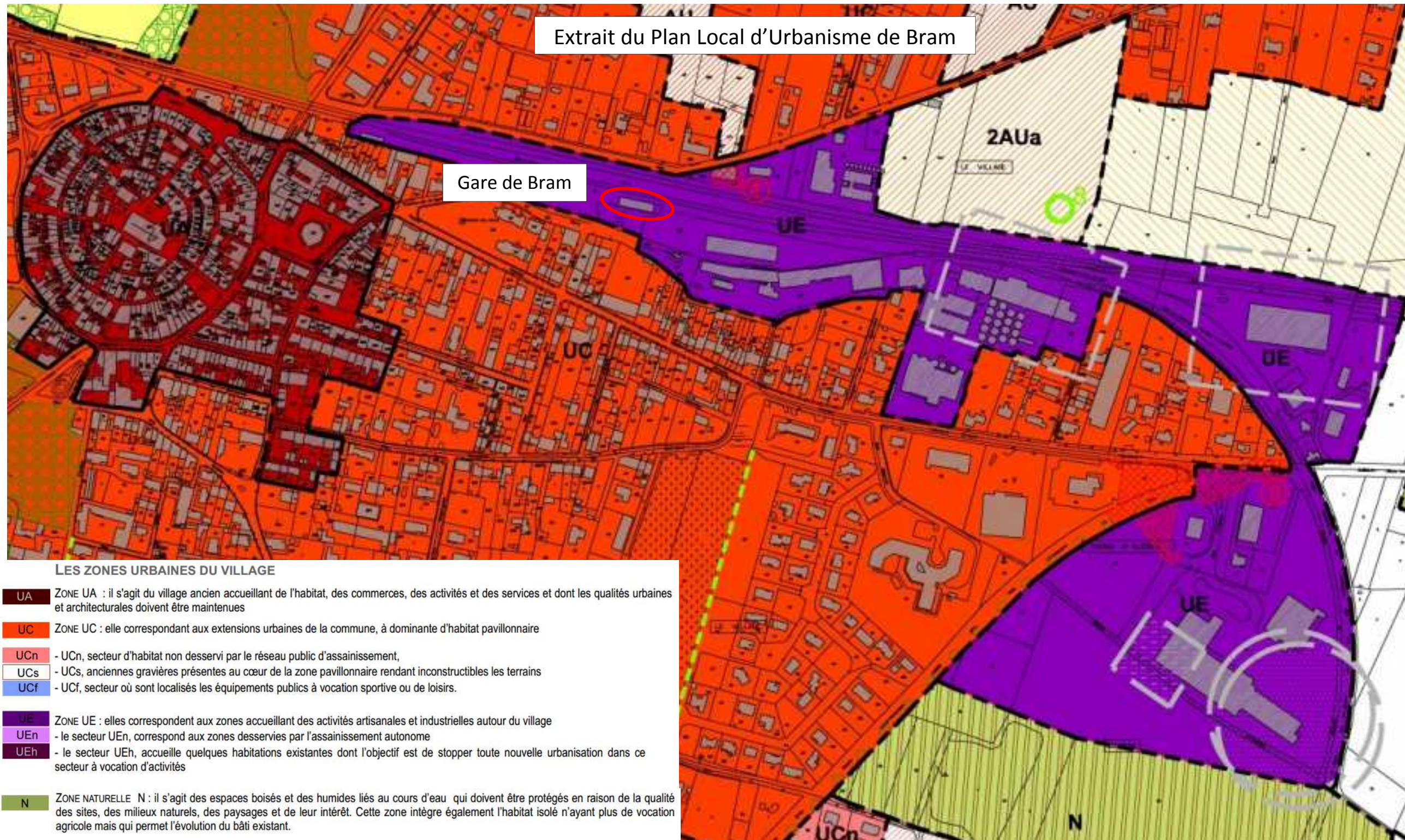


Table des matières

Annexe 1 : Information relative au Maitre d’Ouvrage	3
Annexe 2 : Plan de localisation de la gare de Bram	5
Annexe 3 : Photographies géolocalisées de la zone du projet.....	7
Annexe 4 : Plan d’insertion de la passerelle.....	9
Annexe 5 : Plan des abords du projet	12



Extrait du Plan Local d'Urbanisme de Bram



LES ZONES URBAINES DU VILLAGE

- UA** ZONE UA : il s'agit du village ancien accueillant de l'habitat, des commerces, des activités et des services et dont les qualités urbaines et architecturales doivent être maintenues
- UC** ZONE UC : elle correspondant aux extensions urbaines de la commune, à dominante d'habitat pavillonnaire
- UCn** - UCn, secteur d'habitat non desservi par le réseau public d'assainissement,
- UCs** - UCs, anciennes gravières présentes au cœur de la zone pavillonnaire rendant inconstructibles les terrains
- UCf** - UCf, secteur où sont localisés les équipements publics à vocation sportive ou de loisirs.
- UE** ZONE UE : elles correspondent aux zones accueillant des activités artisanales et industrielles autour du village
- UEn** - le secteur UEn, correspond aux zones desservies par l'assainissement autonome
- UEh** - le secteur UEh, accueille quelques habitations existantes dont l'objectif est de stopper toute nouvelle urbanisation dans ce secteur à vocation d'activités
- N** ZONE NATURELLE N : il s'agit des espaces boisés et des humides liés au cours d'eau qui doivent être protégés en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt. Cette zone intègre également l'habitat isolé n'ayant plus de vocation agricole mais qui permet l'évolution du bâti existant.

Annexe 3 : Photographies géolocalisées de la zone du projet





Figure 1 : Vue de la Gare de Bram depuis le quai central (quai n°2), 11/04/2013



Figure 3 : Vue depuis le quai central vers l'ouest, 11/04/2013



Figure 5 : Vue depuis le bâtiment voyageur vers l'ouest, 11/04/2013



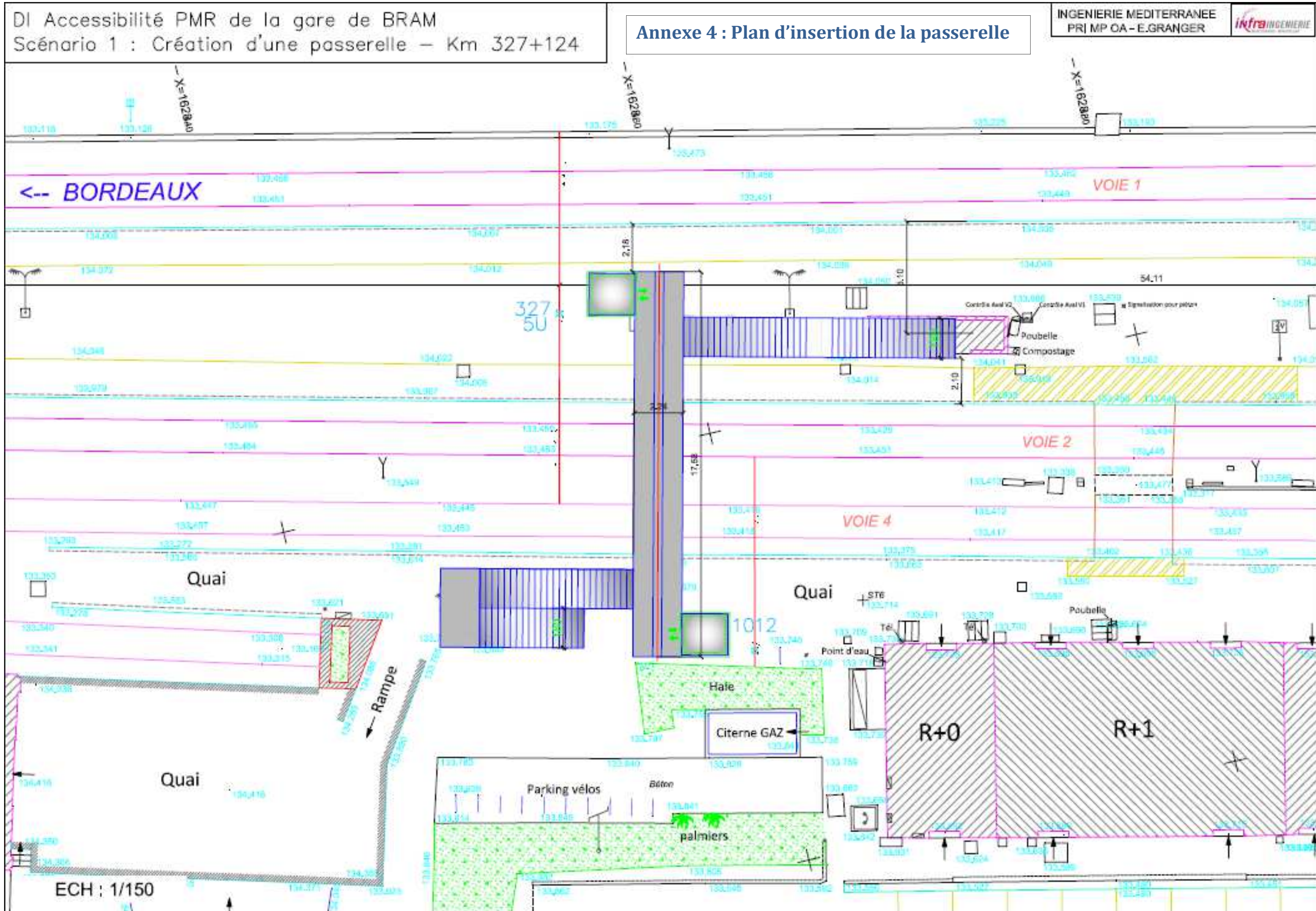
Figure 2 : Vue vers l'est depuis le bâtiment voyageur et le quai n°1, 11/04/2013



Figure 4 : Vue depuis le quai n°1 vers l'est, 11/04/2013



Figure 6 : Vue du site d'implantation de la passerelle sur le quai n°1, 11/04/2013



Photomontage de la passerelle en gare de Bram



Annexe 5 : Plan des abords du projet

